

Solidarité communes de l'Aude (11)

Le lundi 15 octobre 2018 restera à jamais une journée noire pour l'ensemble des audois et audoises. Près de 20 ans après, l'histoire se répète et notre Département paie à nouveau un lourd tribut à ces inondations dévastatrices et imprévisibles.

Ne pouvant rester indifférents aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes, l'Association des Maires de l'Aude et le Département de l'Aude ont souhaité lancer un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable à nos Maires sinistrés.

Ces dons, qui seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein communes audoises, sont à effectuer auprès du Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes audoises 2018 » aux coordonnées bancaires suivantes :

Paierie Départementale de l'Aude (Département de l'Aude)

RIB : 30001 00257 C1120000000 74

IBAN : FR30 3000 1002 57C1 1200 0000 074

BIC : BDFEFRPPCCT

N° SIRET : 221.100.019.000.19

Code APE : 751A

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site internet www.maires-aude.fr ou sur la page Facebook de l'Association des Maires de l'Aude.